

# Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)



## Qu'est-ce que c'est ?

= C'est un document d'urbanisme engagé à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Sostranien

## Comment être informé(e) et faire part de vos remarques sur le PLUi ?

- Deux outils sont à votre disposition à La Mairie de La Souterraine, rue de l'Hermitage :
  - Un « classeur de concertation PLUi »  
= il contient de nombreuses informations sur le PLUi et sera régulièrement complété au fur et à mesure de son élaboration
  - Un « registre des observations »  
= il doit permettre de recueillir vos observations tout au long de l'élaboration du PLUi
- Vous pouvez également faire parvenir vos remarques par courrier à l'attention de Monsieur le Maire,  
à l'adresse suivante : Mairie - rue de l'Hermitage - 23300 LA SOUTERRAINE  
Vos courriers seront centralisés et transmis à la Communauté des Communes du Pays Sostranien.
- Des réunions publiques seront prochainement organisées

### Contacts

- Jeanne MOYA AGURTO, Chargée de mission urbanisme à la Communauté de Communes du Pays Sostranien (05 55 63 91 11)
- Florie BAUDET, Responsable du service urbanisme à la Commune de La Souterraine (05 55 63 98 30)